Réforme 2024 de la convention de la métallurgie

Durée : 7h00 **Tarif :** en intra, nous consulter

Réf : Réf : F0597

Objectifs

- Identifier les enjeux et les étapes de la mise en place de la nouvelle classification au sein d'une entreprise
- Faire participer les différents acteurs
- Organiser le rétro planning de la mise en place de la démarche de classement
- Articuler la nouvelle classification avec les autres points de gestion de l'entreprise : entretien annuel, rémunération.

Programme

- **Rappel sur le contenu de l'accord et les exigences de la mise en place ainsi que sur le calendrier**
- **Examen de la situation particulière de l'entreprise**
- **Apprendre à identifier et décrire les emplois**
- **Coter et classer les emplois avec des groupes de cotations (définition, méthode,management)**
- **Restituer la classification aux salariés**

Démarche pédagogique

Alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.

Formateur : Avocat spécialisé en Droit du Travail. Formateur sélectionné par le CEPPIC pour ses compétences techniques et son expérience significative, tant sur le sujet traité qu'en matière de pédagogie.

Public

DRH – RH – Assistante RH – Comptable – Service Paie

Prérequis

Pas d'exigence spécifique

Modalités d'évaluation

Evaluation des acquis tout au long de la formation avec des exercices pratiques et des quizz.
Chaque participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

5 453 personnes formées en 2022

Dates de session

Nous consulter

194, rue de la Ronce
76230 ISNEAUVILLE

www.ceppic.fr

Toutes nos formations sont réalisables sur mesure en intra-entreprise

CONTACT
Ophélie HIRACHE
02.35.59.44.15
ophelie.hirache@ceppic.fr